

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2011**

Délibération
n° 2011.03.050

**Conservatoire Gabriel
FAURE : demandes
de remboursement et
de dégrèvements
pour trois élèves**

LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 mars 2011**

Secrétaire de séance : Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

Excusé(s) :

Françoise LAMANT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2011

**DELIBERATION
N° 2011.03.050**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : DEMANDES DE REMBOURSEMENT ET DE
DEGREVEMENTS POUR TROIS ELEVES**

Par délibération n°34 du 25 mars 2010, le conseil communautaire a approuvé la grille tarifaire du conservatoire Gabriel Fauré pour l'année scolaire 2010/2011, qui prévoit qu'un élève démissionnaire après le 15 octobre ne pourra être dispensé du paiement des droits d'inscription, ni remboursé des sommes déjà versées. Si le règlement des droits d'inscription n'est pas effectué avant le 30 novembre, une majoration de 10 % leur sera facturée.

Cependant, Monsieur Dezider Balog a indiqué que travaillant depuis le mois d'octobre dernier dans le sud Charente, n'a pas pu se rendre au cours auquel il s'était inscrit depuis le 15 octobre 2010. Aussi, il sollicite l'annulation du titre de recette n° 1324 d'un montant de 54,34 €.

Par ailleurs, Madame Poirier-Akkouche Véronique a inscrit sa fille aux cours de formation musicale, harpe et initiation à la danse. Madame Poirier-Akkouche ayant été hospitalisée pendant les mois de novembre et décembre 2010, n'a pas pu régler les droits d'inscription avant le 30 novembre et sa facture a alors été majorée de 10 %. Au vu du certificat d'hospitalisation produit, Madame Poirier-Akkouche demande l'annulation de la majoration de 10 % soit 45,21 €.

Enfin, Madame Sheraz BUCELET ne peut plus participer au cours qui se déroule les lundis soirs de 20h00 à 22 h 00 en raison d'un changement professionnel et n'a pu suivre que 4 cours depuis le mois de septembre. .

C'est pourquoi, elle demande le remboursement de ses droits d'inscription qui s'élève à 76,50 €.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 17 février 2011.

Je vous propose :

D'AUTORISER à titre exceptionnel :

- l'annulation du titre de recette n° 1324 de 54,34 € émis à l'encontre de Monsieur Dezider Balog.
- la demande d'annulation de la majoration de 10 % des droits d'inscription de Madame Poirier- Akkouche.
- la demande de remboursement des droits d'inscription soit 76,50 € de Madame Sheraz BUCELET

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 avril 2011	<u>Affiché le :</u> 05 avril 2011